



Compte-rendu de la session de printemps 2023 de la section 30 du CoNRS

Présents : BONIN Patricia (présidente) ; FERRAGE Eric (Secrétaire de section) ; BARBONI Doris ; BEAUSSART Audrey ; BRACHET Cédric ; BRUNEEL Odile (référent parité) ; CHABAUX François ; DONNADIEU-BERNARD Florence ; FERNANDEZ Catherine ; FORGET-LERAY Joëlle ; FRITSCH Clémentine ; HATTENSCHWILER Stephan ; IMMEL Françoise ; JARLAN Lionel ; MARTINEZ Jean-Michel ; PIERRE Caroline ; PISTRE Séverin ; RAMATCHANDIRANE Isabelle (Assistante CoNRS) ; SONKE Jeroen.

Excusés : COURNOYER Benoît ; MERMILLOD-BLONDIN Florian ; PETILLON Julien.

Rappel : **site web section 30 du CoNRS**. La section 30 du Comité national de la recherche scientifique, mandat 2021–2026 s’est dotée d’un site web où les chercheurs y trouveront des informations notamment sur certains points que nous avons jugés nécessaires d’inclure pour vous aider dans la préparation des dossiers de demandes de promotions, etc. Ce site n’engage pas la responsabilité du CNRS et ne peut donc pas être hébergé directement sur le site du CNRS ou du Comité national, l’établissement ne souhaitant pas être responsable des sites des sections. Vous retrouverez ce site à l’adresse :

<https://conrs-s30.osupytheas.fr>

La session de printemps de la section 30 « Surface continentale et Interfaces » du CoNRS s’est tenue à Paris en hybride (14 en présentiel à Paris, 4 en visioconférence) du 30 mai au 2 juin 2023. Au cours de cette session la section a (i) évalué différents dossiers, (ii) auditionné plusieurs UMRs et OSUs pour émettre un avis de pertinence sur le renouvellement d’association au CNRS, (iii) évalué les dossiers de demande de la C3 du RIPEC et a (iv) eu plusieurs discussions notamment avec des directeurs d’instituts (DI) et adjoint.e.s scientifiques (DAS) de l’INEE et de l’INSU.

Changement d’affectation : 2 avis favorables.

Changement de direction d’unité : 5 avis très favorables.

Demande d’éméritat (nouvelle demande) : 3 avis très favorables.

Demande d’éméritat (renouvellement) : 1 avis très favorable.

Évaluation permanente par une deuxième section ou CID : 1 avis favorable.

Expertise : 3 avis très favorables.

Renouvellement de GDR : 1 avis très favorable.

Titularisation : 3 avis favorable.

Évaluation à mi-vague CRCN : 1 avis favorable.

Évaluation à mi-vague suite à avis différé : 1 pas d’avis.

Avis de pertinence sur le renouvellement d’association au CNRS : La section a auditionné (en visioconférence : 10 mins d’audition suivies de 15 minutes de discussion) les directeur.trice.s de 11 UMRs et 3 OSUs sur leur projet scientifique pour le prochain quinquennal, en complément du document d’auto-évaluation rédigé pour l’HCERES incluant leur trajectoire évolutive. La section remercie l’ensemble des participants pour la qualité de ces échanges. La section a émis 12 avis très favorables et 2 avis favorables.

RIPEC

La section a évalué les demandes d'attribution de la composante C3 de la RIPEC. Cette année, contrairement à l'an dernier, il n'y avait plus d'année de carence. La section a reçu 56 demandes de 41 hommes et seulement 15 femmes. Encore une fois, on constate une forte disparité de genre dans la ressource (Femmes : 6 CR, 7 DR2, 2 DR1 ; Hommes : 18 CR, 19 DR2, 4 DR1). La section a classé 36 candidat.e.s, dont 21 classé.e.s 1^{er} ex-aequo (dont 6 F), 6 classés 22^{ème} ex-aequo (dont 2 F), 4 classés 28^{ème} ex-aequo et 5 classés 32^{ème} ex-aequo (dont 3 F).

La section encourage vivement les femmes à postuler à la composante C3 de la RIPEC.

Rencontre avec Sandrine Anquetin – Responsable de la commission observation de la CS SIC.

En amont de l'évaluation des OSUs, Sandrine Anquetin a pris le temps de venir réexpliquer à la section le positionnement des OSUs, des SNOs et des infrastructures de recherche dans l'INSU et les rôles respectifs de ces différentes composantes. Dans une présentation intitulée 'Des acronymes au service de l'observation du système Terre', Sandrine Anquetin a insisté sur les enjeux associés à l'observation, avec entre autres l'importance de la multidisciplinarité, la place de la science ouverte et l'accès aux données, et la mise en contexte au niveau national et international. La section remercie Sandrine Anquetin pour cette présentation très éclairante et utile au travail réalisé en comité.

Rencontre avec les représentants INEE et INSU

La session de printemps a été l'occasion d'un moment d'échange avec le directeur de l'INEE, Stéphane BLANC, le directeur de l'INSU, Nicolas ARNAUD, la directrice adjointe scientifique « Surfaces et interfaces Continentales » de l'INSU Sophie AYRAULT et le directeur adjoint scientifique « écologie fonctionnelle » de l'INEE, Gilles PINAY. Les points suivants ont été abordés :

Informations :

- Le lancement des prospectives SIC a lieu le vendredi 2 juin à 13h45, en visio.
- Un livre de vulgarisation intitulé 'Comment les scientifiques savent' a été publié par le CNRS afin de décrire la démarche scientifique.
- Suite aux prospectives INEE qui ont eu lieu à La Rochelle, trois priorités ont été définies : 1) Renforcer le lien Eco-Evo, 2) Les suivis à long terme et 3) L'étude des Socio écosystèmes, notamment avec les infrastructures ZA et OHM.
- Un numéro spécial d'Ecology Letters va paraître suite aux prospectives INEE, en particulier avec un focus sur les relations Eco-Evo et les liens entre les 2 temporalités.
- Concernant la 3^e vague des PEPRs : 3 instituts (INSHS, INEE, INSU) vont porter conjointement le projet Transform, visant à développer en France les sciences de la durabilité. Derrière ce terme, les instituts entendent mettre en avant la transdisciplinarité, sous des paradigmes différents des sciences 'classiques', et pour laquelle la France -de par son esprit scientifique et culturel singulier- pourrait être moteur pour initier une réflexion européenne. Les sciences de la durabilité sont marquées par la territorialisation des recherches, entre autres en lien avec les dispositifs d'observations territorialisés (SNOs, OSUs, ZAs, OHMs...). Si les enjeux et les solutions se manifestent ou émergent plutôt à des échelles territoriales, il n'en demeure pas moins que les travaux concernent des objets et un vocabulaire commun.

L'idée serait d'agréger la communauté et mettre en synergie les travaux autour d'un lieu national (lieu d'accueil, d'échanges, ...) pour développer la trans et interdisciplinarité, des lieux d'observation et de transformation, où scientifiques et partenaires socio-économiques travailleraient ensemble pour coconstruire la science. Il a été rappelé que les programmes préparatoires et les prospectives sont les piliers des la programmation scientifique en regard avec les grands enjeux de société, et soulignent le besoin de développer et maintenir les outils de suivi long terme et les infrastructures d'observation.

Réponses aux questions soulevées par le CoNRS section 30 :

1/ Le comité n'ayant pas de retour sur les choix des instituts pour les demandes de délégation, la section s'interroge sur la juste valeur des critères qu'elle applique pour interclasser les demandes.

Réponse DAS-DI : Le rôle de la section est bien d'évaluer les dossiers sur la seule base de la qualité scientifique. Chaque institut a une dotation en ETP (INSU 10,5 ETP + un quota potentiel identique mais repris à l'aune de la pression des sites). Il y a jusqu'à 11 ETP section 30 coté INEE. Les délais de réponse sont parfois longs car les propositions de listes sont revues avec les universités, en particulier pour les listes complémentaires. Parfois jusqu'à un an pour avoir la vision complète. De ce fait, pour la section 30 Il y a environ 4 ou 5 ETP + 2 ou 3 personnes en liste complémentaire. L'institut a ensuite une analyse double, basée sur l'avis de la section et les projets structurants à l'échelle de la communauté etc, pouvant faire basculer certains dossiers.

2/ Qu'en est-il du nombre de postes au concours CRCN suite à la réforme des retraites ?

La section souligne un risque de décalage de la moyenne d'âge de recrutement, avec des candidat.e.s aux concours de plus en plus expérimenté.e.s et certains dossiers de niveau DR qui postulent en CR du fait de la difficulté de rentrer en DR externe.

Réponse des DAS/DI : Les instituts souhaitent que la moyenne d'âge reste 'jeune' et ne se décale pas. Les candidat.e.s avec de très bons CVs et plus âgé.e.s doivent se diriger vers les concours DR externes ou CPJ. A l'INEE, il y aurait un rééquilibrage possible favorable aux IT, car pour le moment il y a une balance positive pour les chercheur.se.s versus les IT. L'INSU bascule chaque année de 2 à 3 postes CR en IT.

3/ Qu'en est-il des CPJ ?

Réponse DAS – DI : Le recrutement des 'pré- DR' en CPJ permettent parfois de palier le problème de recrutement pour les candidat.e.s entre niveau CR et DR. Les CPJ restent cependant orientées sur des thématiques colorisées, le choix des orientations CPJ est fait entre autres suite aux prospectives, rapports de conjonctures, et aux demandes de postes émanant des UMRs. Pour l'INEE, les CPJ sont un outil de politique scientifique (sur un territoire, ou sur une thématique remontée par plusieurs UMRs). La titularisation DR des personnes recrutées en CPJ doit se faire suite à une période de 3 à 6 ans de CDD (durée modifiable en cours de contrat). Aux termes du CDD, une nouvelle commission ad-hoc se réunira, le jury est souverain pour l'intégration dans le corps des DR.



4/ Comment s'articule les rapports de conjoncture et de prospectives ?

Réponse DAS/DI : pour le rapport de prospectives, les sections ont une vision particulière des projets des UMRS, des thématiques, et des viviers. Cela permet aussi de voir/enseigner les manques techniques et les nouveautés en besoin, en compétence, en thématiques, en instrumentation, observation, etc en complément des rapports de prospectives...

5/ Doit on justifier les motifs d'obtention de la C3 de la RIPEC ? Existe-t-il encore des motifs ? Cette année il y a environ 20 primes par section, l'objectif est 50% de chercheur.se.s bénéficiant d'une RIPEC C3 à l'horizon 2025-2026. Les RIPEC C3 sont attribuées sur l'investissement dans l'ensemble des facettes du métier de chercheur.se (essentiellement motifs 2/3). Seulement quelques primes pourront être attribuées uniquement sur l'excellence scientifique à titre exceptionnel.

6/ La durée du mandat des sections est discutée dans les différentes sections.

Bien que certaines sections demandent une réduction la durée du mandat à 4 ans, la section 30 préfère un mandat de 5 ans, qui permet que l'ensemble des vagues soient examinées et correspond mieux aux durées de contrats des unités. Cette prise de position a été appréciée par les DI. Cependant la section réitère sa demande pour que les membres de mandatures précédentes puissent siéger en CID, le cumul section disciplinaire + CID sur un même mandat représentant une charge énorme de travail.